



Résultats de la conférence ministérielle extraordinaire de l'OCTA, 24 juin 2021

## **OCTA et UKOTA : le début d'un nouveau chemin**

20 délégations des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) ont participé à la conférence ministérielle extraordinaire organisée virtuellement le 24 juin, sous la présidence de la Nouvelle-Calédonie.

Cette réunion extraordinaire a été consacrée à l'officialisation du retrait des 9 territoires britanniques<sup>1</sup> membres de l'OCTA et à la mise en place d'un nouveau cadre de coopération, détaillé dans un mémorandum d'entente (MoU) entre l'OCTA et l'Association des territoires d'outre-mer du Royaume-Uni (UKOTA).

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2020, les territoires britanniques ne sont plus des PTOM de l'UE au sens de l'annexe II du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Alors que les membres de l'OCTA sont associés à l'UE conformément à ses statuts, il a été convenu, après un vaste processus de consultation, que la collaboration entre les territoires britanniques et l'OCTA évoluerait sous une autre forme.

Le président de l'OCTA, M. Santa, a souligné dans son discours d'ouverture *que « La crise sanitaire a révélé l'importance de la coopération et de la solidarité avec nos pays et territoires voisins. C'est une chance pour les citoyens de nos territoires de se connaître, d'échanger nos expériences, et de maintenir notre collaboration pour le futur tout en exploitant au mieux tous les leviers existants au bénéfice de nos populations ».*

Le MoU permettra de coopérer sur des questions d'intérêt commun telles que la relance économique post-covid 19, le changement climatique, la biodiversité, les océans et l'énergie durable. La coopération régionale, conformément à la Décision d'Association d'Outre-mer, y compris le Groenland, et la mise en œuvre de projets du Fonds européen de développement (FED) auxquels participent des territoires d'outre-mer britanniques, font également partie des priorités définies dans le MoU.

Toutes les délégations ont reconnu la valeur de leur coopération conjointe au cours des 20 dernières années et les résultats obtenus quant à la promotion des PTOM et la défense de leurs intérêts communs. Les territoires britanniques ont fait partie des membres fondateurs de l'OCTA et ont contribué de manière significative au développement et à la direction de l'association et de tous ses organes (présidence, comité exécutif).

Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur des Bermudes, M. Walter H Roban, a reconnu que *« les territoires britanniques et les PTOM associés à l'UE ont décidé à l'unanimité de poursuivre la collaboration et de développer un cadre de coopération solide dans un esprit de partenariat ».*

---

<sup>1</sup> Anguilla, les Bermudes, les îles Vierges britanniques, les îles Caïmans, les îles Falkland, Montserrat, les îles Pitcairn, Sainte-Hélène l'Ascension et Tristan da Cunha, les îles Turques et Caïques.



La réunion extraordinaire a également été l'occasion de modifier les statuts de l'OCTA pour prendre en compte l'impact de la réduction du nombre de membres à 13 PTOM<sup>2</sup>, qui sont liés aux États membres de l'UE suivants : la France, le Danemark et les Pays-Bas.

Contact : Pablo Lopez-Herrerias | Coordinateur du secrétariat de l'OCTA | [pablo@overseas-association.eu](mailto:pablo@overseas-association.eu)

---

<sup>2</sup> Groenland (DK)

Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache, Sint-Maarten (NL)

Polynésie française, Terres australes et antarctiques françaises, Nouvelle-Calédonie, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna (FR)